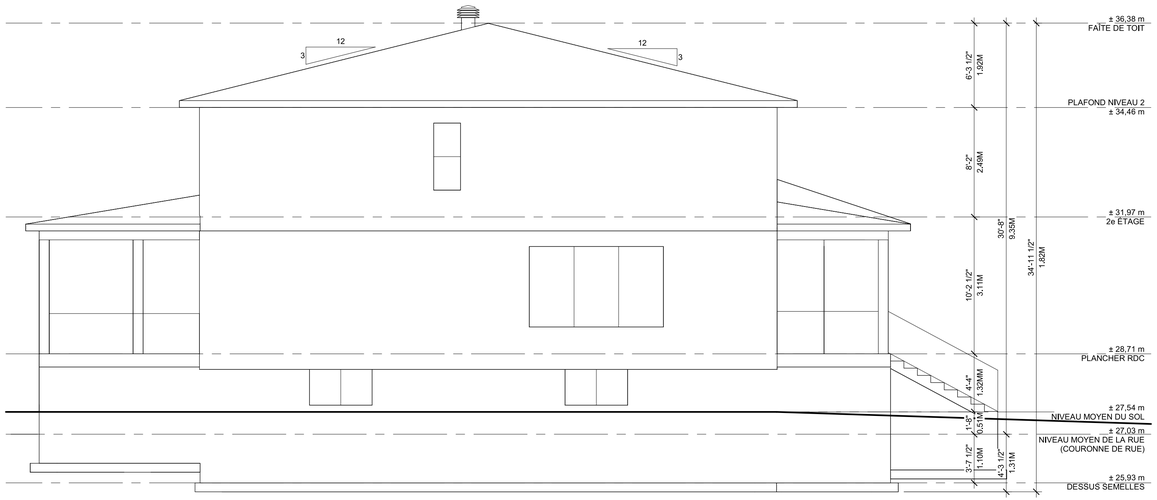

4 A207 PLAN ISOMÉTRIQUE (GAUCHE)
3/16" = 1'-0"

2 A207 PLAN ISOMÉTRIQUE (ARRIÈRE)
3/16" = 1'-0"

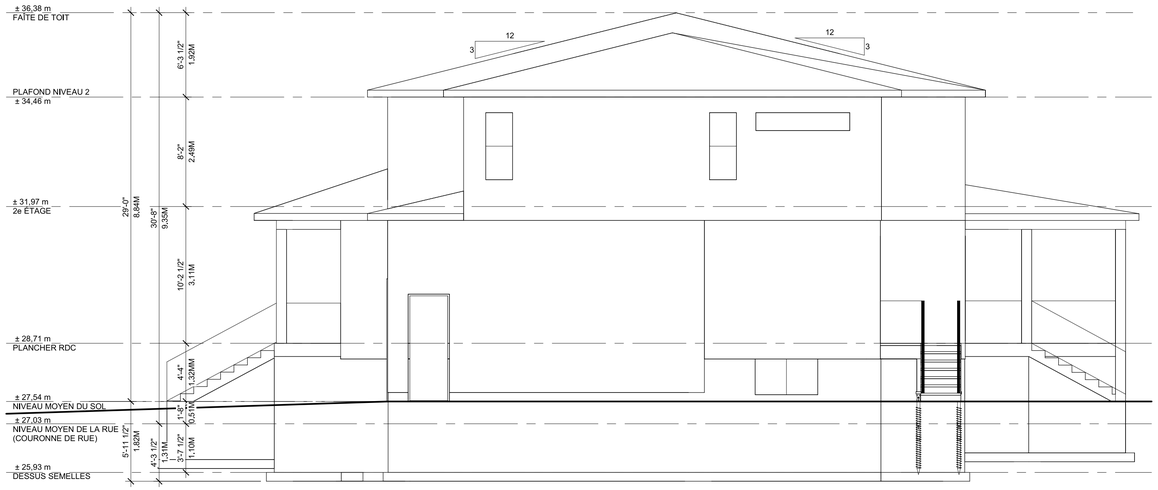

3 A207 PLAN ISOMÉTRIQUE (DROITE)
3/16" = 1'-0"

1 A207 PLAN ISOMÉTRIQUE (AVANT)
3/16" = 1'-0"

Projet
8LAKE

Site
8 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC H9S 5G2

Dossier
2025-1041

Client
Carl Morin & Teresa Picarazzi

HC HABITATION

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

- ASSURER LA CONTINUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE TOUTES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES GARDE-CORPS ONT UNE HAUTEUR DE 36".

STRUCTURE

- CES DESSINS REPRÉSENTENT L'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT UNIQUEMENT. TOUTE INFORMATION STRUCTURELLE N'EST QU'À TITRE INDICATIF.
- LA STRUCTURE DOIT ÊTRE CALCULÉE PAR UN INGÉNIEUR (VOIR FABRICANT).
- LA PROFONDEUR MINIMALE DES FONDATIONS SOUS LE NIVEAU DU SOL FINI EST DE 4'-6".
- LE BOIS DE CHARPENTE DOIT ÊTRE DU PIN, DU SAPIN OU DE L'ÉPINETTE DE QUALITÉ 2 OU SUPÉRIEURE, ET CERTIFIÉ FSC.
- PROTÉGER TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX PAR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (DRF) AU MOINS ÉGAL À CELUI DU PLANCHER QU'ILS SUPPORTENT.
- TOUTES LES POUTRELLES DE PLANCHER SONT DES OJI15 11 7/8" @ 16" C/C.
- DOUBLER LES POUTRELLES AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES DE PLANCHER.

COTATION

- LES COTES ONT PRÉSÉANCE SUR LES DESSINS.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE. TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT COTÉES PAR RAPPORT À LA FACE INTÉRIEURE DES MONTANTS DES MURS EXTÉRIEURS.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CLOISONS SONT COTÉES ENTRE ELLES D'AXE CENTRAL À AXE CENTRAL.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES SE SITUENT À 4" DE LA FACE FINIE DU MUR ADJACENT OU AU CENTRE DE LA PIÈCE.
- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES NE SONT QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT ET PEUVENT CHANGER SELON LES STANDARDS DU FABRICANT.

ASSEMBLAGES

- SAUF INDICATION CONTRAIRE. TOUTES LES CLOISONS TYPIQUES INTÉRIEURES SONT DE TYPE C1.
- PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES À LA FIXATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES ACCESSOIRES.

No.	Description	Par	Date
1	POUR PERMIS + PLAN ISOMÉTRIQUE	Océane H.	2026-08-21

Émissions et Révisions

A / B — A : Numéro du détail ; B : Numéro de la feuille ou apparaît le détail

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL COMPÉTENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT À PARTIR DE CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" DANS LA CASE "RÉVISIONS" SERONT CONSIDÉRÉS COMME VALIDES SUR LE CHANTIER.

CE PLAN EST PROTÉGÉ PAR LA LOI DES DROITS D'AUTEUR. AUCUNE REPRODUCTION N'EST POSSIBLE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU TECHNOLOGUE CONCEPTEUR.

Sceau

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
Océane Hébert
OCÉANE HÉBERT
T.P.
25146

Dessin
PLAN ISOMÉTRIQUE

Dessiné par
OCÉANE HÉBERT

Date
2026-08-21

Échelle
Comme indiqué

No. Feuille
A207

© HC Habitation. Tous droits réservés. L'utilisation, la duplication ou la construction non autorisées sont interdites et passibles de poursuites judiciaires.

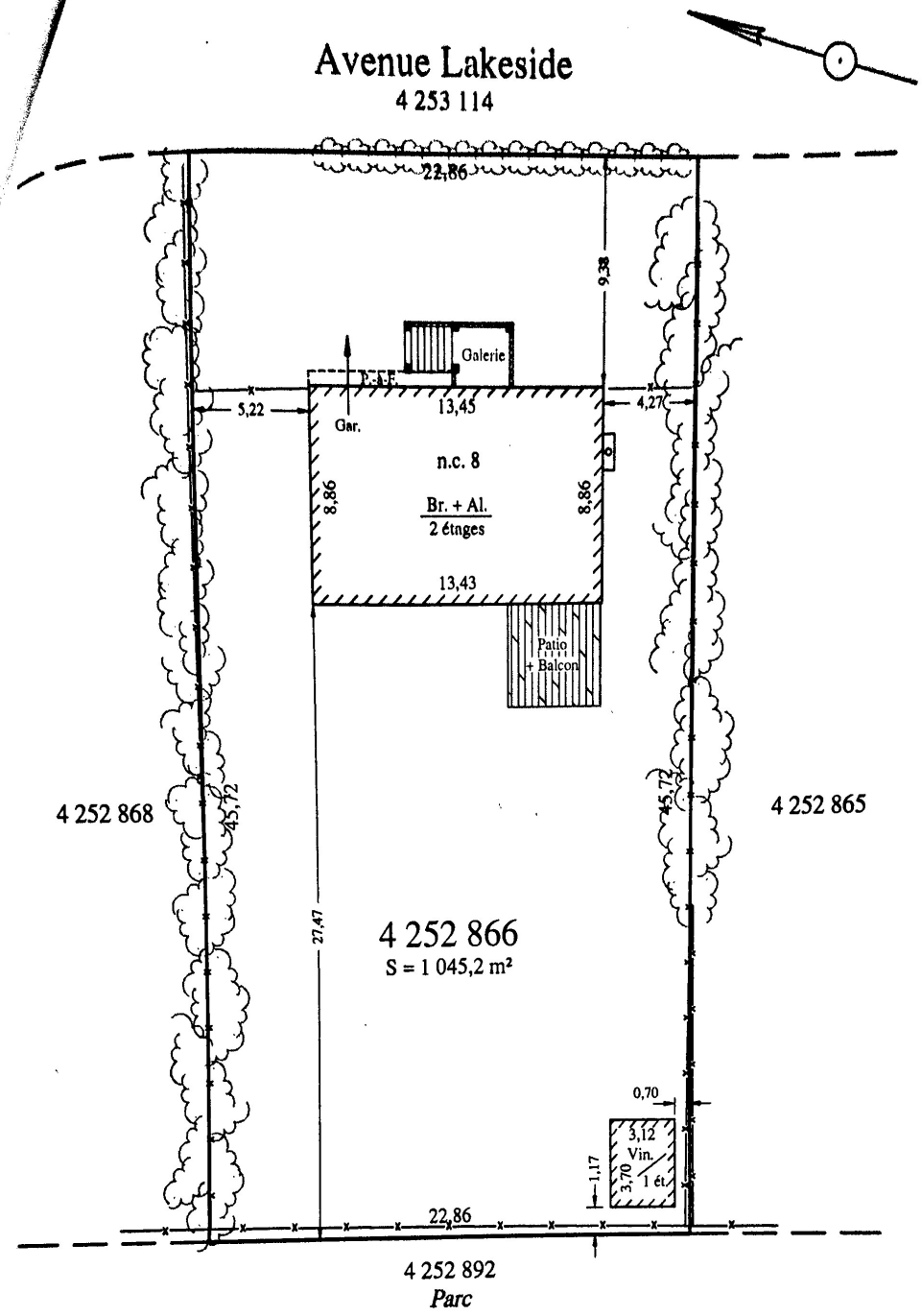

KZ/19-1105.dwgB

N.B. Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant, font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour une fin de vente ou d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés ou invoqués pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné. Ce document ne doit pas servir à déterminer les lignes de propriété.

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.)

Toutes les distances des structures aux limites de propriété ont été prises au revêtement.

Travaux - terrain effectués, le 19 - 06 - 2019

Échelle : 1 : 250

PLAN accompagnant le CERTIFICAT DE LOCALISATION

Lot(s) : 4 252 866

CADASTRE DU QUÉBEC

Circ. Fonc. : Montréal

Municipalité : Ville de Pointe-Claire

Fait à Montréal, le 21 juin 2019

par

LUC LEBLANC
arpenteur - géomètre

Copie conforme à l'original

arg.

Minute : 113 003

Dossier : 19-1105

LUC LEBLANC
arpenteur-géomètre

1395 Est, rue Fleury, bureau 200
Montréal, Qué. H2C 1R7
(514) 383 - 6666

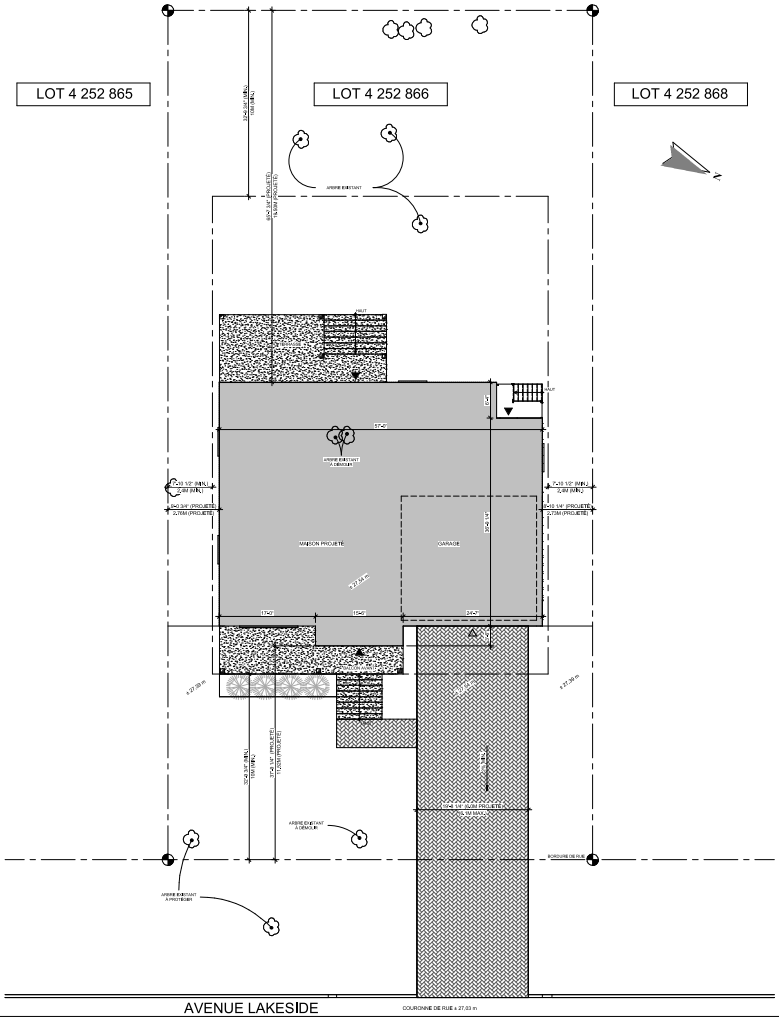

1 PLAN D'IMPLANTATION
A100 1/8" = 1'-0"

ZONAGE

PROPORTION DU TERRAIN EN SURFACE VÉGÉTALISÉE
AVANT (%) : VARIABLE
ARRIÈRE (%) : MIN 30% = 71 % (CONFORME)

EMPRISE AU SOL (%) : 21,69%

MAX 35% = 21,69% (CONFORME)

LARGEUR DE FAÇADE
MIN.: 6,3M
PROJETÉ : 17,40M (CONFORME)

HAUTEUR MAXIMALE
MAX.: 9M
PROJETÉ : 9,39M (NON CONFORME)

SUPERFICIE HABITABLE
MIN. : 111M²
PROJETÉ : 340,70 M²

ARBRE AVANT : 1 ARBRE 7500M2 (EXCLUT ALLÉE STATIONNEMENT)

ARBRE REQUIS 193,44 M² / 100 M² = 1,93
DONC 2 ARBRES

Projet
BLAKE

Site
8 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC H9S 5G2

Dossier
2025-1041

Par
Carl Morin & Teresa Picarazzi

HC HABITATION

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

- ASSURER LA CONFORMITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES DIMENSIONS CORPS DIVI UNE HAUTEUR DE 90°.

STRUCTURE

- LES DESSINS INDÉPENDENT L'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT UNIQUEMENT, TOUTE MODIFICATION STRUCTURELLE N'EST QUE TOTALEMENT ACCEPTÉE QUE LORSQUE PRÉVUE PAR UN INGÉNIEUR COMPÉTENT(E).
- LA PROPAGATION ÉVENTUELLE DES FONCTIONS SOUS LE NIVEAU DU SOL EST À VÉRIFIER.
- LE SENS DE CHARPENTE DOIT ÊTRE CONTINU DU SOMMET DU OU DE L'ÉTAGÈRE DE QUATRE (4) OU SUPÉRIEURE, ET NON PAS DE BOUT.
- PROTÉGER TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX PAR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (DRF) AU MOINS ÉGAL À CELUI DU MUR OU DU PLANCHER ADJACENT.
- TOUTES LES POUTRELLES DE PLANCHER SONT DES OJOI 11 70F @ 16" C/C.
- LES POUTRES SONT DES LVL AU MÊMETRE DES DIMENSIONS DE PLANCHER.

COUVERTURE

- LES COTES ONT PRÉSÉANCE SUR LES DESSINS.
- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES DANS LES MURS EXTÉRIEURS SONT COTÉES PAR RAPPORT À LA FACE INTÉRIEURE DES MONTANTS DES MURS EXTÉRIEURS.
- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES DANS LES MURS INTÉRIEURS SONT COTÉES ENTRE BLOCS (VIDE À VIDE) OU À NU DE CADRAGE.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PORTES SONT CENTRÉES DANS LES MURS OU À 4" DU MUR ADJACENT OU AU CENTRE DE LA PIÈCE.
- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES NE SONT QU'À TITRE INDICATIF. LES DIMENSIONS EXACTES SERONT CHOISIES SELON LES STANDARDS DU FABRICANT.

ASSEMBLAGES

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE 2X4 À 16" C/C AVEC GYPSE DE 1/2".
- PRÉVOIR LES RUBANS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES À LA FIXATION DU MOBILIER INTÉRIEUR ET DES ACCESSOIRES.

No	Description	Par	Date
6	POUR PERMIS	Océane L.	2026-04-01
5	POUR PERMIS	Océane L.	2026-03-31
4	POUR PERMIS	Océane L.	2026-03-27
3	POUR PERMIS	Océane L.	2026-03-23
2	POUR APPROVAL	Océane L.	2026-03-13
1	ÉMISSION	Océane L.	2026-02-20

Révisions et Remarks

A = Numéro du bâtiment
B = Numéro de la feuille au appareil le bâtiment

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL COMPÉTENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT À PARTIR DE CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" DANS LA CASE APPROPRIÉE SERONT CONSIDÉRÉS COMME VALIDES SUR LE CHANTIER.

CE PLAN EST PROTÉGÉ PAR LA LOI DES DROITS D'AUTEUR. AUCUNE REPRODUCTION N'EST POSSIBLE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU TECHNOLOGUE CONCEPTEUR.

Ordre des technologues professionnels — Océane Hébert — T.P. 20146 — du Québec

Dessin
PLAN D'IMPLANTATION

Dessiné par
OCÉANE HÉBERT

Date
2026-09-01

Échelle
Comme indiqué

No. Feuille
A100

© HC Habitation. Tous droits réservés. L'utilisation, la duplication ou la construction non autorisée sont interdites et passibles de poursuites judiciaires.

6 Av. Lakeside

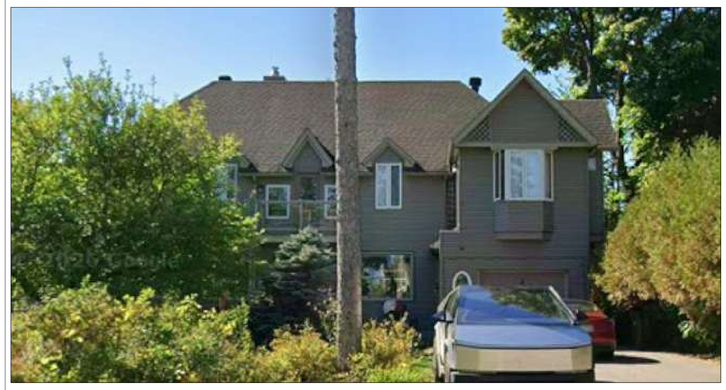

8 Av. Lakeside

10 Av. Lakeside

Note : Le présent plan d'insertion a été préparé à titre préliminaire par la technologue professionnelle en architecture aux fins de conception et d'analyse du projet. Advenant une demande d'évaluation dans le cadre du PIIA ou du CCU, le plan d'insertion devra être préparé par un arpenteur-géomètre, conformément aux exigences de la municipalité.

1 / A206 PLAN D'INSERTION
1/8" = 1'-0"

Projet
8LAKE

Site
8 Av. Lakeside, Pointe-Claire, QC H9S 5G2

Dossier
2025-1041

Client
Carl Morin & Teresa Picarazzi

HC HABITATION

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS
- ASSURER LA CONTINUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE TOUTES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES GARDE-CORPS ONT UNE HAUTEUR DE 36".

STRUCTURE
- CES DESSINS REPRÉSENTENT L'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT UNIQUEMENT. TOUTE INFORMATION STRUCTURELLE N'EST QU'À TITRE INDICATIF.
- LA STRUCTURE DOIT ÊTRE CALCULÉE PAR UN INGÉNIEUR (VOIR FABRICANT).
- LA PROFONDEUR MINIMALE DES FONDATIONS SOUS LE NIVEAU DU SOL FINI EST DE 4'-0".
- LE BOIS DE CHARPENTE DOIT ÊTRE DU PIN, DU SAPIN OU DE L'ÉPINETTE DE QUALITÉ 2 OU SUPÉRIEURE, ET CERTIFIÉ FSC.
- PROTÉGER TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX PAR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (DRF) AU MOINS ÉGAL À CELUI DU PLANCHER QU'ILS SUPPORTENT.
- TOUTES LES POUTRELLES DE PLANCHER SONT DES OJI15 11 7/8" @ 16" CC.
- DOUBLER LES POUTRELLES AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES DE PLANCHER.

COTATION
- LES COTES ONT PRÉSÉANCE SUR LES DESSINS.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE. TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT COTÉES PAR RAPPORT À LA FACE INTÉRIEURE DES MONTANTS DES MURS EXTÉRIEURS.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CLOISONS SONT COTÉES ENTRE ELLES D'AXE CENTRAL À AXE CENTRAL.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES SE SITUENT À 4" DE LA FACE FINIE DU MUR ADJACENT OU AU CENTRE DE LA PIÈCE.
- LES DIMENSIONS DES FENÊTRES NE SONT QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT ET PEUVENT CHANGER SELON LES STANDARDS DU FABRICANT.

ASSEMBLAGES
- SAUF INDICATION CONTRAIRE. TOUTES LES CLOISONS TYPIQUES INTÉRIEURES SONT DE TYPE C1.
- PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRES À LA FIXATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES ACCESSOIRES.

No.	Description	Par	Date
4	POUR PERMIS + PLAN BIOMÉTRIQUE	Océane H.	2026-08-21
3	POUR PERMIS 3	Océane H.	2026-06-02
2	POUR PERMIS 2	Océane H.	2026-03-13
1	POUR PERMIS 1	Océane H.	2026-02-23

Émissions et Révisions

A / B — A : Numéro du détail
B : Numéro de la feuille ou apparaît le détail

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL COMPÉTENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT À PARTIR DE CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION "POUR CONSTRUCTION" DANS LA CASE "RÉVISIONS" SERONT CONSIDÉRÉS COMME VALIDES SUR LE CHANTIER.

CE PLAN EST PROTÉGÉ PAR LA LOI DES DROITS D'AUTEUR. AUCUNE REPRODUCTION N'EST POSSIBLE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU TECHNOLOGUE CONCEPTEUR.

Sceau

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
OCÉANE HÉBERT
T.P.
25145

Dessin
PLAN D'INSERTION

Dessiné par
OCÉANE HÉBERT

Date
2026-08-21

Échelle
Comme indiqué

No. Feuille
A206

© HC Habitation. Tous droits réservés. L'utilisation, la duplication ou la construction non autorisées sont interdites et passibles de poursuites judiciaires.